



HONORAIRES IMMOLENS

Transaction

Maison, appartement : 4% maxi du prix net vendeur avec un minimum de 5000€ ttc

Immeuble de rapport, locaux professionnels :
5% ht maxi du prix net vendeur avec un minimum de 8000€ ttc

Location

Maisons et appartements
Visites, rédaction des baux + frais d'agence : 7€ / m2
Avec un maximum de 750€ par partie

Maisons et appartements
Etat des lieux :
Surfaces jusque 60 m2 : 2,50€ / m2 soit maxi 85€ par partie
Surfaces supérieures à 60 m2 : forfait 85€ par partie

Maisons et appartements
Rédaction des baux uniquement :
Forfait 200€ par partie

Bureaux et commerces

8% ht du loyer triennal avec un minimum de 1000€00 ht charge preneur

Sarl RSJ- IMMOLENS au capital de 8000€ - carte professionnelle
n°CPI 6206 2016 000 005 869 sans maniement de fonds - Préfecture
Pas de Calais

RCS Arras 448656991 - RCP Allianz n°86181229
14 Rue du Maréchal Leclerc 62300 Lens - 03 21 20 75 75
contact@immolens.net - www.immolens.net

